

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 15 février 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 21
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE- Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Flavie HALGAND - Céline HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Fabienne JOANNY ayant donné procuration à Martine PERRAUD
Sébastien TOCQUEVILLE ayant donné procuration à Gilles PERRAUD
Bertrand PITON ayant donné procuration à Nicolas DEUX
Christian GUIHARD ayant donné procuration à Jean-François JOSSE

Absent à l'appel du quorum :

André TROUSSIER
Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Stéphanie BROUSSARD** est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2024 02 17 - ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX
SALLE FESTIVE - AUTORISATION SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRAUD

Par la délibération n° 2022-11/76 du 2 décembre 2022, le Conseil Municipal a attribué les marchés de Maîtrise d'Œuvre (MOE), Contrôleur Technique et Coordinateur Sécurité Protection Santé, pour la construction d'une salle festive et d'un bâtiment annexe à Mayun.

Le 10 novembre 2023, la commune a procédé à la publication d'une consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée ouverte, portant sur 15 lots pour la construction de la salle festive et d'un bâtiment annexe chemin du Moulin de Rotz sur le site de Mayun.

Suite à l'ouverture des plis du 6 décembre 2023, une première analyse des candidatures et de classement des offres émises par le maître d'œuvre, tenant compte des critères de jugement (60% coût et 40% valeur technique), a été émise. La commission d'appel d'offres réunie consécutivement a déclaré trois lots infructueux, deux pour prix anormalement élevés et un non couvert.

Il a été décidé de procéder à la relance de ces trois lots et d'utiliser à bon escient cette durée pour lancer des négociations techniques et financières sur l'ensemble des autres lots.

Une nouvelle publication, sous la même forme, a eu lieu le 23 décembre 2023 avec une date de fin le 26 janvier 2024. L'ouverture des plis a eu lieu le 26 janvier et ces derniers ont été immédiatement transmis au maître d'œuvre pour analyse.

À la suite de cette nouvelle analyse et des négociations entreprises, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 09 février 2024 sur la base du rapport remis.

Sur la base de ces éléments et du rapport de la commission d'appel d'offres, il vous est proposé les entreprises suivantes pour les lots 1 à 15 :

LO	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	TTC
1	TERRASSEMENT	TERRIEN	230 000,00	276 000,00
2	GROS ŒUVRE	FL CONSTRUCTION	159 912,14	191 894,57
3	ENDUITS EXTERIEURS	BATH RAVALEMENT	62 902,24	75 482,69
4	CHARPENTE OSSATURE BOIS BARDAGE	HERVY	467 488,90	560 986,68
5	ETANCHEITE	SEO	41 100,00	49 320,00
6	COUVERTURE	AXIMA	206 551,56	247 861,87
7	MENUISERIES EXTERIEURES	ERDRALU	75 000,00	90 000,00
8	MENUISERIES INTERIEURES	HERVY	139 150,60	166 980,72
9	CLOISONS SECHES/PLACO	HERVY	147 360,21	176 832,25
10	CARRELAGE	TAERA SOLS	110 500,00	132 600,00
11	PEINTURE	RENAISSANCE	15 100,00	18 120,00
12	PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC	34 979,00	41 974,80
13	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	DECLARATION SANS SUITE		-
14	ELECTRICITE	AM3I	187 826,97	225 392,36
15	DEMOLITION	TERRIEN	27 165,00	32 598,00

En ce qui concerne le lot 13, aucune entreprise n'a remis d'offre (tant sur la première que la deuxième publication). Au regard de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en sa séance du 09 Février 2024 s'est prononcée favorablement à la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de ce lot. Une négociation directe, de gré à gré, est amorcée auprès de entreprises qui avaient notamment retiré l'offre sans déposer de candidature.

Une entreprise propose une offre la plus proche des conditions définies par les documents du marché à savoir l'entreprise LUCATHERMY pour un montant de 319 000 € HT. Il vous est donc proposé de rentrer en négociation financière exclusive avec l'entreprise LUCATHERMY avec un montant maximum sur le lot 13 de 319 000 € HT.

Vu le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018,
 Vu la procédure suivie de procédure adaptée et la relance de publication,
 Vu la Commission d'Appel d'Offres du 09 février 2024,
 Vu le rapport ad hoc,
 Vu la Commission des Finances du 12 Février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
 Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Constate la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du Lot 13,
- Autorise la négociation financière sur ledit lot avec un montant maximum de 319 000 € HT,
- Décide l'attribution des lots 1 à 15 aux entreprises suivantes :

LO	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	TTC
1	TERRASSEMENT	TERRIEN	230 000,00	276 000,00
2	GROS ŒUVRE	FL CONSTRUCTION	159 912,14	191 894,57
3	ENDUITS EXTERIEURS	BATH RAVALEMENT	62 902,24	75 482,69
4	CHARPENTE OSSATURE BOIS BARDAGE	HERVY	467 488,90	560 986,68
5	ETANCHEITE	SEO	41 100,00	49 320,00
6	COUVERTURE	AXIMA	206 551,56	247 861,87
7	MENUISERIES EXTERIEURES	ERDRALU	75 000,00	90 000,00
8	MENUISERIES INTERIEURES	HERVY	139 150,60	166 980,72
9	CLOISONS SECHES/PLACO	HERVY	147 360,21	176 832,25
10	CARRELAGE	TAERA SOLS	110 500,00	132 600,00
11	PEINTURE	RENAISSANCE	15 100,00	18 120,00
12	PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC	34 979,00	41 974,80
13	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	LUCATHERMY	319 000,00	382 800,00
14	ELECTRICITE	AM3I	187 826,97	225 392,36
15	DEMOLITION	TERRIEN	27 165,00	32 598,00
TOTAL			2 224 036,62	2 668 843,94

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés passés en procédure adaptée ainsi que tous les actes documents y afférents.

*Fait à la Chapelle des Marais
 Le 22 février 2024*

*Le Maire,
 Franck HERVY*



Le Secrétaire de Séance

